

direction
départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture
Haute-Savoie

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNES DE CRANVES-SALES ET SAINT-CERGUES

service eau - environnement
cellule polices de l'eau et
des matériaux inertes

référence :

D:\ENQUETE_PUBLIQUE\DOCU
MENT\AVISPUBLICITEJOURNAU
XENQUETESP.DOC\denquete_publiq
ue\document\avispublicitejournalxenqueteSP.
doc

affaire suivie par :

Le public est informé que par Arrêté Préfectoral n°DDEA-2009.976 en date du 3 décembre 2009 est prescrite sur le territoire des communes de Cranves-Sales et Saint-Cergues, une enquête publique, au titre des articles L214-1 à L214-8 du code de l'environnement, sur la demande de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), relative au projet d'Aménagement de la RN206 en 2X2 voies entre le carrefour des Chasseurs et Machilly.

L'enquête publique se déroulera en mairie de SAINT-CERGUES (*siège de l'enquête*) pendant 33 jours, du lundi 11 janvier 2010 au vendredi 12 février 2010 inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Pendant le même délai, un double du dossier sera déposé à la mairie de Cranves-Sales et Saint-Cergues où toute personne pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Monsieur René TROULLIER, Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie, en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés en mairies, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de SAINT-CERGUES.

Le commissaire-enquêteur siégera en personne à la mairie de :

SAINT-CERGUES	lundi 11 janvier 2010 de 14 h à 17 h	vendredi 12 février 2010 de 14 h à 17 h
CRANVES-SALES	jeudi 21 janvier 2010 de 14 h à 17 h	jeudi 04 février 2010 de 14 h à 17 h

Dès parution du présent avis, un double du dossier sera accessible à quiconque en fera la demande à la Sous-Préfecture de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS, pendant les heures d'ouverture au public.

Après enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur pourra être faite à toute personne en présentant la demande à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture – Service Eau – Environnement).

horaires d'ouverture :
8h30-12h00 / 13h30-17h00
(*16h00 le vendredi)

adresse :
15 rue Henry-Bordeaux
74998 Annecy cedex 9

téléphone :
04 50 33 78 00

télécopie :
04 50 27 96 09

courriel :
ddea-haute-savoie
@equipement-agriculture.gouv.fr

internet :
www.haute-savoie.equipement-
agriculture.gouv.fr

Pour Le Directeur Départemental de L'Équipement et de l'Agriculture
Le chef du service eau - environnement

Laurent Tessier